

# COMPTE RENDU DU CHSCT D DE LA HAUTE-LOIRE

## DU 17 OCTOBRE 2022



### La délégation de la FNEC FP FO 43 au CHSCT D

Guy THONNAT- Lysiane GWOZDZ - Vincent DELAUGE -  
Bruno GOLEO - Nazhia BOUACHMIR - Sophie CHAMARD

## DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO AU CHSCT-D DU 17 OCTOBRE 2022

Madame l'inspectrice d'Académie,

Demain mardi 18 octobre, les personnels de l'Education nationale seront en grève. Ils seront en grève comme les salariés de l'ensemble des secteurs public et privé, à l'appel des confédérations FO et CGT avec la FSU et Solidaires. Ils seront en grève en soutien à la grave remise en cause d'un droit fondamental d'une démocratie, le droit de GREVE.

Ils seront en grève en solidarité avec les grévistes des raffineries, mais également pour les augmentations de salaires que leur refuse le gouvernement. Alors que l'inflation attendue en fin d'année sera proche de 12%, ce ne sont pas les 3.5% octroyés en juillet qui combleront cette perte sans précédent de leur pouvoir d'achat.

Les enseignants des lycées professionnels seront également en grève à l'appel de la totalité des organisations syndicales contre cette réforme inique qui vise à transformer les Lycées Professionnels en centre d'apprentissage, condamnant les enfants comme au début du siècle passé à redevenir une main d'œuvre à bas coût. Avec son syndicat le SNETAA FO, la FNEC FP FO s'oppose à cette réforme qui conduit à la privatisation de l'Ecole et à la destruction des diplômes reconnus dans les conventions collectives et exige le maintien des lycées professionnels comme établissement sous statut scolaire public et laïque.

A trop tirer sur la corde, elle finit par casser.

Des milliards pour les actionnaires, des clopinettes pour les salariés, c'est le résumé de la politique salariale du gouvernement et des grands groupes.

Des services publics jugés toujours trop coûteux et livrés à la privatisation, c'est le résumé de la politique menée par le gouvernement.

Encore des milliers de suppressions de postes prévus au prochain budget de l'Education Nationale, encore des fermetures d'écoles, de classes, de regroupements de services, encore une charge de travail accrue pour les enseignants, les AESH, les personnels administratifs

et médico-sociaux,... le Ministre NDYAE et vous-même devriez mesurer la colère des personnels qui s'exprimera demain mais n'en doutons pas dans les semaines à venir.

Les salariés ne laisseront pas le gouvernement minoritaire repousser l'âge de départ à la retraite, ils ne laisseront pas détricoter le code des pensions civiles et militaires.

Les personnels ne laisseront pas le Ministre et ses relais locaux s'en prendre à l'école publique laïque et républicaine par des projets de fermetures, de regroupements, de fusions d'écoles et d'établissements et de services au profit en particulier de l'école privée confessionnelle ou patronale.

Les personnels et la FNEC FP FO avec eux continuent d'exiger des créations de postes pour pouvoir fonctionner et l'arrêt des contre-réformes réactionnaires initiées par BLANQUER et poursuivies par l'actuel Ministre.

Les conditions de travail se dégradent nationalement et singulièrement dans notre département. Nous ne comptons plus les démissions d'AESH et d'enseignants, les demandes de ruptures conventionnelles..., nous ne comptons plus les collègues en pleurs lors des tournées d'établissement, ceux qui sont en arrêt de travail. Nous n'acceptons pas l'absence de réponse de l'administration.

Ce CHSCT D va une nouvelle fois traiter de fiches SST consacrées aux conséquences désastreuses de la politique dite de l'inclusion systématique. Il y a urgence à agir et nous le disons tout net, nous ne laisserons pas sans réagir nos collègues tomber malades parce que l'administration leur impose de telles conditions de travail, nous n'acceptons pas l'entreprise de culpabilisation qui a lieu y compris dans ce département rendant responsables nos collègues de situations ingérables dans lesquelles on les place.

# MÉMENTO SST : ATTENTION NOMBRE DE DISPOSITIONS SONT ILLÉGALES!

Alors que le Memento Santé et Sécurité au Travail et Sécurité dans les écoles aurait dû être présenté au CHSCT (article 60 du décret 82-453) avant sa publication l'Inspectrice d'Académie, comme à son habitude, a décidé de s'asseoir sur la réglementation et d'envoyer ce document à tous les personnels du département sans que nous puissions en avoir discuté avant.

La FNEC FP FO met en garde sur nombre de dispositions qui ne sont pas réglementaires et rendent donc caduque ce mémento

## Rôle du directeur

Ce mémento présente le directeur comme 1er responsable de la santé et de la sécurité au travail. Il n'en est rien l'article 2-1 du décret 82-453 modifié confie cette responsabilité à... l'inspectrice d'Académie et au recteur. On comprend donc ce malheureux oubli

## Les acteurs de la santé et sécurité au travail

La FNEC FP FO a fait remarquer que ce n'était pas normal qu'il ne soit nullement fait mention des représentants du personnel parmi les acteurs de la santé et sécurité au travail. **L'Inspecteur Santé et Sécurité au travail (ISST) nous a donné raison sur ce point. FO a fait remarquer que l'affichage des noms des membres du CHSCT est une obligation de plus qui n'est pas respectée par l'IA.**

## Registre danger grave et imminent

Là encore les représentants du personnel ne sont pas mentionnés. C'est bien pratique pour l'administration car si un agent remplit le registre DGI sans un membre du CHSCT, elle assura seule le suivi du dossier. Si un membre du CHSCT renseigne le registre DGI alors une enquête du CHSCT est immédiatement menée avec le représentant du personnel.

## QUELQUES MOTS SUR LES CONSTELLATIONS

Concernant le chapitre « organisation des secours en cas d'incident ou d'accident ». FO intervenu pour souligner qu'il n'y a plus aucune formation PSC1 ou mise à niveau depuis des années. L'inspecteur santé et sécurité au travail a indiqué que la mise en place des constellations a mis par terre tout ce qui avait été mis en place concernant la formation et le renouvellement du PS1 pour les agents car les constellations prennent plus de 50% du temps des conseillers pédagogiques.

**FO exige l'abandon des formations dites « en constellation » ou « plan math/plan français » et un retour à une formation continue librement choisie.**

## PPMS

La FNEC FP FO a demandé la suppression pure et simple du paragraphe de ce mémento. En effet, celui-ci ne tient pas compte de la modification du Code de l'Education qui dans son article L.0411-4 prévoit explicitement que l'élaboration du PPMS revient à la fois à la collectivité et à l'autorité académique. Le directeur n'émettant désormais plus qu'un avis. Le représentant de l'IA a indiqué que l'administration attendrait des décrets d'application. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a indiqué que toute loi ne donnait pas nécessairement lieu à décrets et que la loi devait s'appliquer.

**La FNEC FP FO invite les directeurs d'école à ne plus élaborer les PPMS et à demander à l'administration de les valider.**



### Article L411-4 du Code de l'Éducation :

*Chaque école dispose d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté. Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. Pour cela, il peut consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Il assure la diffusion de ce plan auprès de la communauté éducative et le met en œuvre. Il organise les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité.*

## Carré régalien : PROJET « Phare »

La FNEC FP FO s'est interrogé sur les pressions qui sont faites sur les directeur pour adhérer au « projet Phare ». FO a rappelé que si les 10 heures d'enseignement sur « le harcèlement » prévues dans les programmes s'imposent à chaque enseignant, en revanche l'adhésion, par la signature d'une « charte » à un projet est contraire à la liberté pédagogique. La FNEC FP FO est intervenue pour que la liberté pédagogique des collègues soit respectée et pour qu'ils puissent adhérer ou non aux projets proposés sans aucune obligation.

**Le secrétaire Général nous a confirmé qu'aucun projet (Programme Phare, 1/4h lecture, ...) n'était obligatoire et ne saurait être imposé aux collègues.**

## SÉCURITÉ « INFORMATIQUE »

FO a alerté l'administration sur les problèmes de « Connexion/déconnexion » sur SELIA et ses applications. A l'heure de l'organisation d'un scrutin virtuel pour les élections professionnelles, cela pose problème. Le secrétaire Général a pris note et s'est engagé à relayer ce problème.

## TRAITEMENT DES REGISTRES SST

### L'inclusion systématique: FO exige que l'administration agisse!

Lors de ce premier CHSCT de l'année scolaire, la quasi-totalité des dossiers traités concernait des problématiques d'élèves ingérables remettant en cause la santé des personnels et n'offrant aucune solution pour les élèves. Ce CHSCT D a confirmé l'urgence. Pas moins d'une dizaine de cas, tous portés par FO, ont été étudiés par le CHSCT.

**Le Bouchet-Saint-Nicolas** : situation d'un élève sur liste d'attente, faute de place suffisantes, pour une orientation ITEP et pour qui aucune solution n'est proposée pour le moment. La FNEC FP FO a alerté sur cette situation et a demandé à l'administration ce qu'elle comptait mettre en place.

**L'administration appuiera la priorisation du dossier et un dispositif temporaire d'attente se met en place (augmentation du temps de prise en charge pendant le temps scolaire).**

**Saint Florine** : un élève est scolarisé tous les après-midi à l'ITEP sauf les vendredis. Il est donc présent à l'école toute la journée ce qui est trop pour cet élève qui devient agressif avec les élèves et les personnels.

**L'élève devrait rester chez lui les vendredis, faute de solution.**

**Montfaucon** : situation d'un élève qui hurle, refuse les activités, tape, étrangle et insulte ses camarades. Face au manque de solutions proposées par l'administration, nous avons demandé qu'un AESH soit, à minima, présent sur tout le temps scolaire de l'élève : **refus de l'administration qui se cache derrière la gestion du PIAL.**

**Blesle** : Depuis plusieurs mois, l'équipe enseignante et la directrice se démènent, souvent seul, pour pouvoir obtenir des informations sur les dossiers d'élèves venu d'un centre d'accueil du sud du département et pour que les suivis médicaux soient mis en place. La scolarisation d'un élève est très compliquée. Suite au renseignement du RSST, la mise à disposition d'une AESH supplémentaire n'a pas été possible en raison d'un problème de recrutement. Une AESH devrait être nommée après les vacances. FO a demandé que si une information préoccupante devait être envisagée, alors l'accompagnement de l'IEN était indispensable. **L'IEN accompagnera au maximum l'équipe, en rencontrant la maman mais ce sera aux enseignants de faire l'IP.**

**Saint Maurice** : Nouvelle situation d'un élève ingérable quand il fait des crises. La réponse de l'administration c'est d'attendre une place en DITEP SESSAD. L'assistante de prévention est même aller jusqu'à indiqué que depuis le renseignement du RSST, il n'y avait pas de problème, ce n'est pas ce qu'indique la collègue et l'AESH de l'élève. **Pour FO, ce n'est pas en niant les problèmes que ceux-ci disparaissent.** FO a exigé une intervention pour l'accélération de l'orientation de l'élève.

**Brioude** : (cf intervention générale de la représentante FO concernée par cette situation ci-dessous) situation d'un élève qui refuse toutes consignes et règles de collectivité et qui insulte, griffe et frappe les adultes et élèves. Notification ITEP, mais par manque de place **l'administration décide une déscolarisation avec suivi SESSAD ITEP en attendant et propose le SAPAD à la famille (sans être certain d'avoir un enseignant volontaire!)**

**Lempdes sur Allagnon** : situation d'une classe où un élève est parfois violents et peut devenir incontrôlable. L'AESH présente dans la classe est en arrêt et n'est pas remplacée. **Nous sommes intervenus pour que l'AESH soit remplacée et pour que l'administration autorise un allègement du temps de présence pour un élève en particulier. Cela devrait être fait.**

### La position développée par FO

Au vu de l'augmentation du nombre de fiches SST, relevant des problèmes comportementaux des enfants accueillis en classe ordinaire. Il semble désormais plus que temps que la question de l'inclusion systématique et à tout prix soit remise en cause.

Face à la détresse des enseignants, il n'est plus acceptable que la seule réponse de l'administration soit du saupoudrage de formation culpabilisante. Et ce n'est pas la faute des équipes de circonscription, qui à leur échelle, font de leur mieux ; mais bien la faute au manque criant de postes et de structures spécialisées.

La formation, public ciblé, de jeudi dernier sur la circonscription de Brioude, à vu une collègue sortir en larmes et les autres totalement assommés par l'absence de réponses.

*Suite page suivante*

**Suite « position de FO »**

Comment trouvé le temps d'évaluer et observer ces enfants perturbateurs à l'aide de grilles d'observations dignes de celles des psychologues tout en évaluant l'ensemble des autres élèves, comment trouver le temps d'aménager l'espace classe comme le ferait un enseignant spécialisé tout en préparant le temps de travail de tous les autres élèves. Comment trouver le temps de faire appel aux différents partenaires (parfois inexistant) tout en trouvant le temps de rencontrer les familles des autres élèves et de monter les projets ordinaires avec les autres enseignants.

Enfin, comment peut-on pour toute réponse aux crises violentes de ces enfants nous dire qu'il nous faut sécuriser l'espace !

La réponse, outre de se demander quelle est la cause de cette augmentation d'enfants présentant des troubles et problèmes comportementaux, est bien de faire remonter l'urgence d'ouverture de postes RASED (toujours pas de psychologue, ni de maître G au RASED de Langeac), l'ouverture de place dans les structures spécialisées (L'IME de Bergoide n'accepterait plus d'admission pendant 5 ans, l'ITEP Lafayette est actuellement occupé à 120% de ses capacités)

Les enseignants n'ont pas vocation à se substituer aux éducateurs spécialisés, aux médecins, aux psychologues et aux enseignants spécialisés. Il est temps que l'administration réagisse à la détresse des collègues.

**Avis sur l'école inclusive**

Le CHSCT D du 17 octobre 2022 a traité de nombreuses fiches SST renseignées par les collègues qui concerne la problématique de l'inclusion systématique.

Le CHSCT D rappelle son opposition à cette politique de l'inclusion scolaire systématique parce qu'elle met en péril la santé des collègues confrontés aux difficultés, remet en cause le droit des élèves en situation de handicap à bénéficier d'une scolarisation adaptée.

Le CHSCT D de Haute-Loire demande donc:

- ◆ L'intervention de Mm l'IA auprès de la MDPH et de l'ARS pour demander une accélération du traitement des dossiers des élèves afin de ne pas laisser perdurer des situations intenable
- ◆ L'intervention de Mme l'IA auprès de la MDPH pour un retour à des notifications d'accompagnement individualisées pour tous les élèves à besoin.
- ◆ L'intervention de Mme l'IA auprès de l'ARS pour l'ouverture de places dans les établissements spécialisés
- ◆ L'intervention de Mme l'IA auprès des services (CMP, SESSAD,...) pour que les décisions prises lors des ESS soient rapidement mises en œuvre
- ◆ L'ouverture de postes et de classes en ITEP et IME à hauteur des besoins et en particulier et immédiatement à l'IME de Bergoide dont la classe compte actuellement 31 élèves, ce qui ne permet pas le respect du droit à la scolarisation
- ◆ Le recrutement d'AESH à hauteur des besoins.

**Voté à l'unanimité par la FNEC FP FO, la FSU et l'Unsa**

**COMMENTAIRE**

**Nous découvrons que nos concurrents syndicaux, le SNUipp et le SE s'opposent désormais à l'inclusion systématique.**

**Serait-ce l'approche des élections professionnelles?**

## TRAITEMENT DES REGISTRES SST

### De plus en plus de demandes de protection fonctionnelle!

#### Saint Paulien

Une famille a agressé verbalement une collègue à la sortie de la classe devant l'école. L'IEN est intervenu rapidement auprès de la collègue pour la soutenir et calmer la situation. La collègue a demandé la mise en place de la protection fonctionnelle qui devrait lui être accordée.

La famille a changé d'école mais n'est pas partie bien loin. L'IEN restera vigilant aux comportements de cette famille.

#### Saint Pal en Chalencon

Des collègues ont réalisé une information préoccupante sous conseil d'une conseillère pédagogique. Les collègues en ont informé la famille qui est revenue quelques jours plus tard pour dire leur dire qu'elle allait porter plainte contre elles. **L'IEN a envoyé un courrier aux familles.**

**Nous avons rappelé au secrétaire général que nous demandons depuis longtemps le retour à la procédure précédente et que ce soient les IEN qui transmettent les informations préoccupantes et pas les collègues.**

**Le secrétaire général nous a répondu que les IEN accompagneraient tous les collègues lorsqu'ils informeraient les familles de la réalisation d'une information préoccupante.**

#### Collège LAFAYETTE :

Pas moins de 9 fiches ont été renseignées par 5 collègues différents et une déclaration d'accident de service a été déposée.

Dans cet établissement, FO l'avait déjà soulevé, les collègues ne sont pas soutenus par la direction de l'établissement lorsque des élèves sont ou devraient être punis.

Le bilan était catastrophique en juin, des élèves pensant qu'ils pouvaient désormais tout se permettre sans punition ou sanction.

La demande des collègues est simple : être soutenus par le principal lorsqu'un élève a été puni à plusieurs reprises ou lorsqu'il commet un acte nécessitant une sanction.

Le principal est responsable de l'ordre public dans l'établissement. Il est le seul à pouvoir prononcer des sanctions disciplinaires et il doit obligatoirement engager une procédure disciplinaire en cas de violence verbale ou physique.

Le secrétaire général a indiqué qu'il avait mandat pour ne pas parler de cette situation qui selon l'inspectrice d'académie relèverait du rectorat. Il a cependant indiqué que des initiatives seraient en cours au niveau du rectorat.

FO a rappelé que les conditions de travail des collègues relèvent bien du CHSCT D et non du CHSCT A. Encore une fois, l'IA se défausse de ses responsabilités et refuse de traiter les problèmes.



**JE VOTE FO !**